

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 02/04/2012

Date de la convocation:

26/03/2012

Date d'affichage:

27/03/2012

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 58

L' an 2012 et le 2 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEYER Willy à M. SCHLOSSER Charles,

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, MM : BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, FUCHS Thierry, KAUFFER Fabien MERTZ Olivier, OTT Alexis, SCHAEFER Marc, SCHNEIDER Dominique, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 062.2012

Vote : A la majorité

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

062.2012 : Budget principal : approbation du compte administratif 2011.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2011 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif 2011 établi par la communauté de communes,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Considérant l'approbation du compte de gestion du budget principal 2011,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 26.03.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M A Braconnier, le président ayant quitté la salle,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe 2011 comme suit (reports inclus) :**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 936 726,74 €
Recettes :	<u>5 665 176,47 €</u>
Résultat :	+ 728 449,73 €

Section d'investissement :

Dépenses :	765 688,21 €
Recettes :	<u>3 357 136,32 €</u>
Résultat :	+ 2 591 448,11 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/04/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :